

Dossier 2

Etude de l'enclos monastique, du bourg et des faubourgs

DOSSIER 2

L'étude de l'enclos monastique, du bourg et des faubourgs

Concernant la topo-archéologie, en 2013, le levé a concerné les parcelles correspondant à l'emplacement présumé des bâtiments claustraux et de l'église abbatiale. En 2014, il a été poursuivi vers le nord, avec la terrasse dite de l'Angleterre, vers l'ouest, avec l'espace économique de l'enclos monastique, et vers l'est, avec la berge occidentale de l'étang des Chambres. L'organisation de l'enclos monastique, ainsi définie, reflète à la fois la volonté de bien identifier matériellement les espaces, typique au Moyen Age, et la nécessité de composer avec un relief originellement accidenté grâce à l'étagement de ces mêmes espaces. En 2015, tout le secteur sud-ouest, en terrasses a fait l'objet d'un relevé topographique à la suite d'une opération fastidieuse de décapage.

En 2016, nous n'avons pas jugé utile d'entamer une nouvelle opération sur les abords restant à relever, essentiellement le versant occidental du promontoire.

Cette année, un douloureux problème familial a empêché Sébastien Porcheret de poursuivre ses investigations dans le bourg et les faubourgs de Grandmont.

Dans le cadre de l'archéologie du bâti, les relevés pierre à pierre des terrasses méridionale et orientale de l'abbaye ont été réalisés en 2013. En 2014, l'étude du saillant de la partie nord de la terrasse orientale a montré un ensemble cohérent, qui vient s'appuyer sur la terrasse proprement dite. Il s'agit d'un imposant renfort établi a posteriori, dans le prolongement de l'église. Cette avancée peut se présenter comme un belvédère dominant une pièce d'eau et rappelle les terrasses associées aux « Jardins à la Française » de l'époque moderne. En 2015-2016, nous avons relevé le pignon ouest de l'église médiévale, qui dispose de deux contreforts latéraux mais d'aucun portail, l'entrée se faisant sur le côté nord.

En 2016, deux sondages ont été réalisés dans le cadre de la future restauration du mur de terrasse sud, pour connaître l'état du parement interne, préciser le type d'ancrage du mur et déterminer l'éventuelle présence de structures archéologiques accolées à la terrasse. La concordance stratigraphique des deux sondages a permis de proposer une hypothèse d'évolution pour cette partie de l'enclos monastique : espace d'agrément aux XVII^e-XVIII^e siècles, utilisation agricole à partir du début du XIX^e siècle. Les recherches ont été complétées par le relevé du mur-terrasse du bâtiment sud du monastère.

Dans le cadre de l'inventaire du bâti ancien et des prospections au sud de l'enclos monastique, l'étude réalisée durant la campagne 2014 s'est inscrite dans la continuité des observations et des relevés préliminaires effectués en 2013, qui marquaient le début d'une démarche destinée à étudier l'habitat civil de Grandmont et à rechercher les traces d'un parcellaire ancien dans les caves des maisons du bourg. En 2015, l'action a été recentrée sur les abords du monastère, notamment sur le bourg (au nord) avec repérage des éléments anciens en place dans les maisons pour une datation relative de ces dernières. L'objectif était de comprendre l'organisation spatiale de ce bourg : relation avec le monastère, évolution, traces de fortification... Au sud du monastère, l'étude des vestiges de l'habitat étagé le long et au-dessus du ruisseau qui relie l'étang des Moines à l'étang de Malessart, a permis de retrouver les espaces de vie et de travail, tels qu'ils étaient encore visibles il y a un demi-siècle.

En 2016, une première synthèse intermédiaire a été tentée. L'espace interne de la clôture de l'abbaye est déjà densément occupé au cours du Moyen Âge tardif et il est possible que, progressivement et peut-être au cours du XVe siècle, les officiers de justice, les bourgeois et les clercs se soient mis à habiter le long des extérieurs de l'abbaye, dans les secteurs déjà dotés d'aménagements en terrasse et d'équipements hydrauliques, si ceux-ci n'ont pas été en partie créés pour la circonstance. Loin de l'image d'une occupation qui se serait générée de manière spontanée aux abords de l'abbaye, les sources écrites et l'archéologie offrent l'image d'un espace semi-urbain organisé selon un schéma extrêmement structuré et géré minutieusement par les religieux qui en tiraient une rente. Si la présence de plusieurs portes attestées par les sources écrites peut témoigner de l'existence d'une enceinte, les témoins archéologiques restent très ténus. Toutefois, l'existence des terrasses, parfois de très grande hauteur, rendent le promontoire difficile d'accès et pourraient avoir un rôle défensif, à plus forte raison si elles sont surmontées par des parapets ou des habitations.

I. Le relevé de la terrasse nord, dite de l'Angleterre (USC 1001, parcelle 191)

Le relevé a été préparé par un défrichage et un nettoyage des blocs (**fig. 115**). Toutefois, la végétation a été en partie conservée au niveau pan 1 et des assises hautes de certains pans, en raison des risques d'éboulement. Pour faciliter le travail de levé, l'ensemble du mur a été divisé en huit pans.

1. Pan 1 (fig. 116)

Il mesure 7,14 m de long pour une hauteur de 2,70 m à l'ouest et de seulement 1,30 m à l'est. La conservation de la végétation au sommet et la présence d'un talus de terre à la base ont empêché un relevé complet.

On observe des pierres en grand et moyen appareil ainsi que des moellons, de granit macro et microgrenu. Sur les 7 assises visibles en partie occidentale, les pierres sont presque réglées au niveau des assises basses, avec la présence de mortier. De ce côté, on note la présence de ciment, en liaison avec la reconstruction du mur accolé à ce pan.

Il n'y a aucune pierre remarquable ni de terre cuite architecturale pour le calage des pierres ; le réglage des assises s'effectue en fonction des pierres en grand appareil.

La présence de pierres sur le talus indique un éboulement récent de la partie haute.

La partie orientale est très dégradée.

2. Pan 2 (fig. 116)

Il mesure 7,22 m de long pour une hauteur maximale de 2,62 m.

Dans la partie la mieux conservée, on compte 11 assises composées de pierres en grand et moyen appareil, et de moellons, en granit macro et microgrenu, sans trace de mortier.

Des fragments de terre cuite architecturale servent de calage dans la partie orientale. Les assises sont plus ou moins réglées par rapport aux pierres en grand appareil. Un changement d'appareil est discernable en partie orientale (à 6,10 m).

Une pierre remarquable se trouve au niveau de la seconde assise, du côté occidental ; il s'agit certainement d'un claveau.

Le réglage des pierres en grand appareil du côté oriental suggère une reconstruction du mur avec des moellons et des pierres en moyen appareil ; cette partie serait donc antérieure à la section occidentale.

3. Pan 3 (fig. 116)

Une importante végétation masque les assises hautes du mur.

Ce pan est composé de blocs de granit micro et microgrenu. Quelques terres cuites architecturales et des pierres servent de calage. Aucun mortier n'a été décelé.

On note deux ensembles construits, séparés par un coup de sabre.

La partie occidentale, longue de 3,43 m et haute de 2,56 m, compte 9 assises visibles ; un 10^{ème} se distingue et la végétation recouvre peut-être une 11^{ème}. Cette section est construite en grand appareil. Du côté oriental, un chaînage d'angle est marqué par la face visible des blocs et par le décalage en plan entre cette section et la seconde section qui vient s'accoler contre.

La seconde section, haute de 2,20 m, comporte 8 assises difficilement distinguables, en raison de l'appareillage composite de moellons et de pierres taillées réemployées.

Une grande pierre (1,72 m), située au niveau de la seconde assise, pourrait correspondre à un ancien linteau.

Le chaînage d'angle pourrait correspondre à un ancien bâtiment, construit avec des pierres de réemploi, parfois retallées pour calibrer les hauteurs d'assise.

4. Pan 4 (fig. 116)

Il mesure 6,04 m de long pour une hauteur de 1,92 m, avec 7 assises en moyen et grand appareil, avec quelques moellons, de granit micro et macrogrenu. On note de très nombreuses pierres de calage mais très peu de terres cuites architecturales. Une légère couche de mortier recouvre une des pierres de la première assise.

Deux blocs sont remarquables. Le premier (dernière assise), long de 0,36 m et haut de 0,20 m, présente un pan coupé de 0,13 m de long. Le second (5^{ème} assise), long de 0,64 m et haut de 0,26 m, présente un ébrasement, fracturé en profondeur ; il pourrait s'agir d'un élément de baie.

5. Pan 5 (fig. 116)

Il mesure 6,70 m de long pour une hauteur de 2,40 m, avec 8 assises de pierres en moyen et grand appareil, de granit micro et macrogrenu. On note beaucoup de pierres de calage.

Le pan est bien appareillé, à l'exception des deux dernières assises qui sont instables. Aucun remaniement n'est visible.

On note trois pierres remarquables. La première (3^{ème} assise), avec des traces de mortier, présente un ressaut de 8 cm de profondeur et de 4 cm de largeur. La deuxième (6^{ème} assise), très érodée, possède une taille en biseau. La troisième (2^{ème} assise) présente une gorge hémicirculaire de 3 cm de diamètre à l'arête, qui permettait la réception d'une colonnette, mais il peut aussi s'agir d'un piédroit de fenêtre, typologiquement semblable à ce qui est observable à Limoges, dans le quartier de la cathédrale.

6. Pan 6 (fig. 116)

Placé en partie médiane de la terrasse nord, ce pan mesure 6 m de long pour une hauteur de 2,20 m, avec 8 assises en moyen et grand appareil, de granit micro et macrogrenu. On note de nombreuses pierres de calage ainsi que des fragments de terre cuite architecturale. Le mortier, très peu présent, se concentre essentiellement de la fenêtre supposée. Aucun réemploi n'a été décelé.

A l'est, un espace quadrangulaire (1,10 x 1,10 m) est rempli de racines et de branches. Les pierres qui le délimitent ont un module régulier. Une feuillure, large de 5 cm et profonde de 3 cm, est

présente sur les pierres des quatre assises supérieures. Les pierres des 5^{ème} et 7^{ème} assises ont conservé des traces de mortier et un gond est scellé dans la pierre de la 5^{ème} assise. Il pourrait s'agir du vestige d'une ancienne fenêtre.

7. Pan 7 (fig. 116)

Il mesure 6,62 m de long pour une hauteur de 2,22 m, avec 8 assises en grand appareil, de granit micro et macrogrenu. De nombreuses pierres de calage et quelques terres cuites architecturales sont présentes. Quelques traces de mortier sont encore visibles.

Deux blocs (4^{ème} assise, 0,98 x 0,36 m et 0,80 x 0,36 m) présentent un quart de cercle taillé sur une de leurs arêtes. Une pierre (3^{ème} assise) a une feuillure de 4 cm d'épaisseur pour 6 cm de largeur. Un bloc de la 1^{ère} assise présente une mortaise de 3 cm de diamètre, sur la partie droite. Deux blocs sont sculptés (6^{ème} et 7^{ème} assises) : le premier a un profil de double tores, de 6 et 5 cm de diamètre, séparés par un gorge biseautée de 2 cm de large, flanqué de méplats ; le second possède un tore de 7 cm de diamètre.

8. Pan 8 (fig. 116)

Il mesure 5,89 m de long pour une hauteur maximale de 3,42 m et une hauteur de 2,10 m en partie orientale, avec 11 assises en partie ouest et 9 assises en partie est, lesquelles sont calibrées selon les hauteurs des assises à l'ouest. Le changement d'appareillage se produit à environ 1,60 m du début du relevé. Les blocs en grand et moyen appareil sont des granits micro et macrogrenus. On retrouve de nombreuses pierres de calage et quelques terres cuites architecturales. Les traces de mortier sont visibles essentiellement en partie ouest.

Deux pierres sont remarquables. La première (dernière assise) présente une feuillure de 5 cm de large et de 3 cm d'épaisseur. La seconde (6^{ème} assise orientale) a un profil de tore, de 10 cm de diamètre, flanqué d'une feuillure de 7,5 sur 6 cm et d'un talon.

9. Synthèse (fig. 117 et 118)

Le mur de terrasse, d'orientation ouest-est et reconstruit récemment sur ses extrémités (présence de ciment), est bâti avec des granits micro et macrogrenus, sous la forme de pierres taillées en grand ou moyen appareils et de moellons. Les réemplois sont assez fréquents : des claveaux, un linteau, des tores...

Le nombre d'assises conservées varie de 6 à 8 mais le niveau de sol diffère beaucoup en raison de la présence de talus qui viennent, par endroits, renforcer le pied du mur. Des pierres et des terres cuites architecturales règlent les assises. On note des traces de mortier sur certains pans.

La terrasse mesure 49,14 m de long pour une hauteur moyenne de 2,25 m. Deux coups de sabre, au niveau du pan 3 (à l'est) et entre les pans 7 et 8, délimitent un espace de 25,46 m de long. Ils sont associés à deux chaînages d'angle qui marquent un retour à angle droit. Il pourrait s'agir des vestiges du bras nord du transept de l'église du XVIII^e siècle.

La présence d'un alignement de blocs, d'une ouverture comblée par un arbre et d'un gond scellé sur le pan 6 suggère l'existence d'un bâtiment. Il en va de même pour le calibrage des assises en partie orientale du pan 3 et au niveau du pan 8.

II. Etude de l'enclos : synthèse des recherches d'archéologie du bâti

1. Mur de terrasse sud USC 1008 (fig. 119)

Ce mur, d'une longueur de 83 m, présente une grande disparité de parements, essentiellement due aux très nombreuses réparations subies depuis sa construction.

En l'absence de mortier, l'étude archéologique s'est concentrée sur l'articulation des différents parements de pierres ou de blocs taillés, constituant des ensembles homogènes ou interprétés comme tels, sachant qu'un mur de terrasse, contrairement au mur d'habitation, ne bénéficie pas d'un programme particulier de mise en œuvre et qu'il est très souvent victime d'un entretien *a minima* faisant disparaître rapidement le projet initial.

L'ensemble du mur présente, à partir des fondations, un fruit vers l'amont, plus ou moins régulier, en fonction des phases de réparations plus ou moins soignées, destiné à augmenter le polygone de sustentation du mur, d'une part, et à contrecarrer la poussée au vide de celui-ci, d'autre part.

On constate sur l'ensemble de la section étudiée le remplissage des interstices entre les pierres par de nombreux éclats de calage. En plusieurs endroits où le mur s'est effondré, on peut aussi remarquer qu'il est traversé par les boutisses parpaigues qui s'ancrent dans le massif.

Le mur de terrasse peut être divisé en trois sections principales, délimitées par les deux chaînages de pierres UC 10 et UC 40 (**fig. 119 et 120**). Ces deux chaînages correspondent aux pierres disposées en boutisse des murs de refend (**USC 1012 et 1009**) situés perpendiculairement en arrière.

La section I, qui correspond à l'arc de renfort UC 1 encadré par deux chaînages de blocs de pierres équarries UC 6 et UC 10, se présente plus comme un mur de clôture que comme un mur de terrasse. L'existence d'un arc de renfort à cet endroit peut témoigner d'une ouverture, dont on aurait récupéré

le linteau aujourd'hui manquant. L'ensemble des UC 1, 7, 8 et 9 marqueraient les aménagements de l'ancien passage et l'UC 4, le comblement après abandon. La présence, actuellement, de terre en arrière de cette section de parement pourrait, dans ce cas, être interprétée comme les déblais de démolition du complexe abbatial, rejeté en contrebas du mur de terrasse **1012**, comme le laisse supposer le dénivelé situé un peu plus à l'ouest. Le stockage des résidus de démolition à cet endroit aurait de fait condamné le passage.

La section II correspond au mur de terrasse où étaient situés les jardins de l'abbaye. Si le niveau de circulation en arrière de la section I se trouve à environ 557 m, celui en arrière de la section II est à 560,40 m. Cette section présente de très nombreux remontages et réparations, plus ou moins bien réalisés. L'entretien aléatoire depuis l'abandon du site semble bien avoir fait disparaître toute trace du mur originel. Seuls deux chaînages (UC 2 et 26), qui témoignent d'une structure ancienne plus élaborée, associés aux parements résiduels UC 20 et 25 peuvent a priori témoigner d'un état moderne. On peut estimer que les UC qualifiées de parement résiduel sont d'anciens parements restaurés. D'ailleurs, les remontages contemporains UC 27 et 29 ont tendance à installer le nouveau parement légèrement en arrière de l'ancien encore en place afin d'améliorer la retenue des terres en amont et lui garantir une meilleure solidité.

La section III s'apparente à une seconde terrasse située à une altitude plus haute (environ 562 m). Le chaînage UC 40 correspond très probablement aux pierres disposées en boutisse du mur de refend **USC 1009** qui délimite ces deux espaces. Associés au parement résiduel UC 39, l'UC 40 serait donc contemporaine de la construction du mur de refend **1009** et donc de l'aménagement des espaces en terrasse situés au nord. La partie orientale présente une forte dégradation de son parement, rendant la lecture archéologique impossible, hormis quelques reprises du mur (UC 42, 43, 44, 45, 46 et 47).

Les deux sondages réalisés en 2016 ont permis de constater le bon état du parement interne et de préciser que le mur de terrasse était directement posé sur le rocher sans tranchée de fondation.

Aucune structure archéologique n'est accolée à la terrasse du côté interne. La concordance stratigraphique des deux sondages a enfin permis de proposer une hypothèse d'évolution pour cette partie de l'enclos monastique. Dans un premier temps (XVIIe-XVIIIe siècle), le mur de terrasse sud dispose d'un parapet sommital, d'une hauteur d'un mètre environ, avec un sol plus bas qu'aujourd'hui composé en surface de terre végétale (jardin à la française ?). Lors de l'abandon de l'abbaye, le manque d'entretien provoque la détérioration du parapet du côté interne, des pierres se détachent. Dans un second temps (XIXe siècle), toute la zone est remblayée jusqu'au niveau du sommet du parement et on dépose une nouvelle couche de terre végétale, peut-être en grande partie récupérée de l'ancienne car, sinon, cette terre doit être apportée du fond des vallons. Ce secteur est alors utilisé à des fins agricoles.

2. Mur du bâtiment-terrasse sud US 1011 (fig. 121)

Se développant à environ 22 m au nord de la précédente, cette terrasse sud intermédiaire, de direction ouest-est, correspond à un bâtiment situé au-dessus, dont il subsiste d'importants vestiges mais qui n'a pas encore été fouillé. En toute logique, ce bâtiment devrait correspondre à l'aile sud du monastère dans son extension médiévale et moderne (avant 1735).

Le mur de terrasse, repéré sur une longueur totale de 45,50 m, dispose d'un pan coupé, de type renfort du côté ouest. Conçu en grand appareil de granit macro et microgrenu, il est conservé sur une hauteur moyenne de 4 m, correspondant à 8 ou 9 assises. Dans l'appareillage, on trouve une alternance de deux assises de grande hauteur et d'une assise de faible hauteur. De petites pierres et des fragments de tuile ou de carreau sont utilisés pour le calage et le réglage des assises. De nombreux blocs sont fracturés et éboulés, et un ventre important s'est formé au centre du pan occidental, sur 4,50 m de long environ. La poussée des terres a également provoqué un effondrement au niveau du pan coupé, faisant disparaître son angle ouest. Elle a enfin détruit le mortier entre les blocs sur l'ensemble de la terrasse.

On note d'assez nombreux réemplois, certains retaillés pour être placés dans les assises. Des trous de boulin, de poutre et d'appareil de levage ont également été identifiés. Plusieurs soupiraux, aujourd'hui bouchés, devaient aérer et éclairer les celliers du bâtiment sus-jacent. Enfin, à l'ouest, les traces d'une ouverture avec allège sur deux assises (porte, fenêtre ?) ont été repérées.

3. Mur de terrasse orientale USC 1006 (fig. 122)

C'est un mur de 6 m de hauteur en moyenne sur environ 100 m de longueur, formant soutènement entre la plate-forme où se trouvaient l'abbaye et l'étang. Deux sections, séparés par un large secteur éboulé, ont été étudiées.

Au sud, le mur parfaitement réglé, probablement très épais ou doublé par un blocage de pierraille formant drainage, comporte une partie droite dont la hauteur exacte est inconnue (1,30 m visible, plus probablement 3 m enterrés), puis six séries de deux à trois assises de hauteurs variables (66 à 90 cm) séparées par des retraits de 5 à 7 cm. Les joints horizontaux sont épais de 6 à 8 mm. Les parements présentent un fruit d'environ 2 cm. La qualité de la construction est indéniable. Elle indique un travail professionnel.

L'homogénéité de l'appareillage de la partie centrale et les bouleversements qui l'entourent font penser que cette section sud est la plus ancienne. L'absence de joints verticaux et horizontaux implique que le mur a été construit de manière à ce que toutes les pierres de parement s'imbriquent

les unes avec les autres. Quand ce n'est pas le cas, ce sont les pierres de comblement qui assurent la fonction de liant.

Les deux ruptures visibles laissent deviner la présence de reprises. Au sud, l'absence de ressaut correspondant parfaitement à l'endroit de rupture confirme l'hypothèse que cette partie n'est pas contemporaine de son ensemble et qu'il y a donc bien eu une reconstruction, suite à une destruction importante. On peut supposer que cette partie remaniée du mur est la conséquence de l'installation du chemin de Mallessard à Grandmont, ce qui daterait cette reprise du XIX^e siècle. Au nord, la rupture indique aussi un remaniement. La différence apparente dans le mode de construction (changement d'appareillage, ressaut à chaque assise, traitement moins soignée) indique clairement qu'il s'agit, à cet endroit, d'une reprise du mur initial. Cette section du mur n'est pas alignée avec la partie centrale.

La section nord correspond à une avancée formant un ensemble cohérent et présentant une maçonnerie en décrochement vers l'est par rapport au reste de la terrasse orientale. Avec un fruit important, cette avancée est structurée par au moins huit ressauts assez saillants formant gradins ; elle est construite avec des blocs de granit aux angles émoussés, appareillés en assises irrégulières et avec des joints très épais, sans aucun liant. L'assise sommitale, malgré l'aspect très ténu des vestiges, semble constituée de blocs verticaux et donc indiquer la présence d'un parapet.

Etabli après coup, l'ensemble vient s'appuyer sur la terrasse orientale (absence d'harpage des pierres) et épouse même le ventre de cette dernière. Il a donc pu jouer un rôle de renfort de la terrasse primitive. En effet, il semble bien que ce renfort ait été destiné à stabiliser la partie de terrain située directement en surplomb, peut-être lors de la campagne de reconstruction du complexe monastique dans la première moitié du XVIII^e siècle, ce qui serait, en l'absence de tout élément datant, le seul indice chronologique pour la construction de cette structure.

Cette terrasse orientale a connu différentes phases d'aménagement en fonction de l'évolution de l'espace construit du monastère (**fig. 123**).

Les puissantes fondations débordantes du chevet reposent directement sur le sol géologique (**fig. 124**). A leur pied, une terre noire de fond de vallée est recouverte par du sable granitique. La paroi orientale des fondations est recouverte par un remblai homogène de terres brunes à noires volontairement apportées, peut-être en liaison avec la mise en place de l'étang des Moines (denier daté de 1140-1024). Le chevet proprement dit vient s'appuyer sur la fondation débordante au niveau où se développe la zone cémétériale. Dans un premier temps, le chevet devait donc fonctionner en relation avec un remblai d'exhaussement, contenu à l'est par une terrasse surélevée de 4 m par rapport aux berges de l'étang. Dans un second temps, tout le secteur est remblayé sur 3 m, peut-être à cause d'un événement particulier (tremblement de terre ?) ayant déstabilisé la construction (trois monnaies de la fin XVI^e-XVII^e siècle). Cette opération a certainement permis de créer une nouvelle terrasse, plus

haute et plus longue. Des monnaies du XVII^e siècle ont été retrouvées dans le remblai. Mais, à la suite de nouveaux désordres architecturaux, on a creusé une tranchée tout autour du chevet jusqu'aux fondations débordantes, certainement pour vérifier l'état de la construction. Il est possible de mettre en relation ces travaux avec la réfection de la grande terrasse orientale et la mise en place de son puissant renfort. Lors de l'arasement du chevet médiéval après 1732, on a nivelé le terrain jusqu'à la terrasse orientale. Les abords immédiats du nouveau bâtiment monastique nord-sud ont peut-être été pavés (présence du mortier blanc) et le reste de l'espace laissé en jardin, offrant un panorama sur l'étang des Moines depuis la terrasse orientale équipée d'un parapet.

Les données du géo-radar semblent venir confirmer cette hypothèse²⁷¹.

On peut remarquer que le mode de stabilisation des terres diffère radicalement entre la partie est et la partie sud de la plate-forme d'installation de l'abbaye. Si, à l'est, la terrasse est soutenue par un mur de parement continu **USC 1006**, du niveau de circulation de la plate-forme au bas de la vallée, la partie sud a privilégié une succession de petites terrasses réparties en gradins. Cette dernière solution a permis de mettre en place un espace de circulation le long du mur **USC 1008** et d'installer des habitations en contrebas de la première terrasse dont les fondations se confondent avec les parements de la terrasse inférieure, participant ainsi au renfort de la structure. Cette façon de diviser le mur en parements étagés permet à la fois un entretien plus facile des pierres et une meilleure répartition de la pression des terres.

Les recherches effectuées ces dernières années confirment la rareté des éléments pouvant correspondre à une enceinte dans le bourg et les faubourgs (**fig. 125**). À la lumière de nos observations, les secteurs les plus probables, dans lesquels des sections d'enceinte pourraient être retrouvés ou auraient pu exister, se situent sur les parcelles 16 et 30, en configuration de barrage d'éperon, et sur la parcelle 176, barrant le principal accès à l'abbaye par le sud-ouest, en bordure occidentale du vallon qui sépare le faubourg des Barrys de l'abbaye.

Ce type de muraille reste largement minoritaire dans le bourg et les faubourgs, au regard de l'importance prise par les murs de terrasse. Nous savons qu'ils peuvent mesurer jusqu'à 8 m de hauteur, comme le mur de terrasse **1201**. Ces murs abrupts, présentant par endroits un fruit marqué, rendent le promontoire difficile d'accès et pourraient avoir un rôle défensif, à plus forte raison s'ils sont surmontés par des parapets ou des habitations.

Il semble donc de plus en plus probable que le système défensif du bourg et des faubourgs repose sur un ensemble constitué à la fois de murs de terrasse, de portes et de sections de murailles ponctuelles, là où le relief s'adoucit.

²⁷¹ Voir ci-avant.